



Numéro de l'acte	2020-55-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.2.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020

QUESTION N°2020-55

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Désignation de représentants – Désignation de 3 membres représentant le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Etoile Sportive d'Arques Football.

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît ROUSSEL

Les statuts de l'ESA Football prévoient en leur article 9.1 que la commune dispose au titre du Collège des Institutions Publiques de 3 représentants afin de siéger au Conseil d'Administration de la dite association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à bulletin secret, à la majorité absolue,

Décide de désigner

- Stéphane FINARD
- Johnny WALLART
- Thierry MERCIER

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 03 juin 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL